



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 4 avril 2022	
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
<b>Inclusion numérique des particuliers</b>		
<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2022 – 067</b>	<p>Le 4 avril de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Éric PETITJEAN secrétaire de séance.</p>	
En exercice :		38
Titulaires présents :		29
Suppléants présents :		0
Pouvoirs :		8
Absent :	1	
Nombre de votants :	37	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	POUV	Éric PETITJEAN	Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P	Roland CHAMAGNE	Sébastien RICHARDOT	POUV	Jacques DESHAYES
Christian CHAMAGNE	POUV	Gérard GROSJEAN	Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*:P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

Dans la Dynamique Territoriale de Cohésion Sociale du Pays de Luxeuil, l'un des axes stratégiques identifiés est « Développer les moyens facilitateurs pour réduire la fracture numérique ». L'inclusion numérique est un enjeu majeur sur le territoire, relayé notamment dans la Convention Territoriale Globale signé avec la CAF pour la période 2020-2025 dans laquelle l'inclusion numérique des particuliers a été retenue comme action de cohésion sociale.

Le Bureau information jeunesse (BIJ) est une structure d'accueil anonyme et gratuite pour tous les publics, sans distinction d'âges. Dans le cadre de ses missions, le BIJ met à disposition un espace numérique de 4 postes. En 2021, l'utilisation des postes informatiques a représenté 2 125 utilisations. Au-delà de l'accès informatique, la présence de l'animatrice permet un accompagnement de premier niveau aux utilisateurs qui en expriment le besoin. Par ailleurs, le BIJ est identifié comme Point Numérique CAF.

La communauté de communes participe au fonctionnement et aux actions du Bureau Information Jeunesse (BIJ) dans le cadre de la mise à disposition d'un local et le versement d'une aide financière

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 28/04/2022
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022		Reçu en préfecture le 28/04/2022
Objet	<b>Inclusion numérique des particuliers</b>	Délibération n°2022	Affiché le ID : 070-247000755-20220404-D2022_67-DE
			067
		Page 2 sur 5	

pour le financement du poste d'animatrice. La convention de partenariat signée le 10 juin 2020 prévoit la signature d'avenants pour la conduite de politiques jugées d'intérêt communautaire.

Aussi, dans le cadre de la politique d'inclusion numérique en direction des particuliers, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil souhaite continuer à mobiliser le réseau et la reconnaissance du BIJ sur le territoire pour accompagner ses habitants.

Le matériel informatique, acquis en 2014, étant obsolète son renouvellement est nécessaire pour assurer la mission de réduction de la fracture numérique sur le Pays de Luxeuil voulue par la Communauté de communes. Le BIJ sollicite à cet effet la participation financière de la communauté de communes à hauteur de 2 301 € tel que le plan de financement est décrit ci-après.

### Décision

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** le conseil communautaire

- **VALIDE** le versement d'une subvention de 2 301 € au CIJ de Haute-Saône pour l'investissement informatique nécessaire à l'exercice de la mission confiée par la communauté de communes au BIJ du Pays de Luxeuil ;
- **VALIDE** les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et le CIJ de Haute Saône pour l'inclusion numérique sur le Pays de Luxeuil et de l'autoriser à la signer ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à procéder à l'ensemble des opérations comptables nécessaires.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

  
**Le Président**  
**Jacques DESHAYES**



	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 28/04/2022 Reçu en préfecture le 28/04/2022 Affiché le  ID : 070-247000755-20220404-D2022_67-DE	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022			
Objet	<b>Inclusion numérique des particuliers</b>	Délibération n°2022	067	
		Page 3 sur 5		

PROJET D'AVENANT

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL ET  
LE CENTRE INFORMATION JEUNESSE DE HAUTE-SAONE**

**AVENANT 1**

**PREAMBULE**

Dans le cadre de la politique d'inclusion numérique en direction des particuliers, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil souhaite continuer à mobiliser le réseau et la reconnaissance du BIJ sur le territoire pour accompagner ses habitants.

Le matériel informatique, acquis en 2014, étant obsolète, son renouvellement est nécessaire pour assurer la mission de réduction de la fracture numérique sur le Pays de Luxeuil voulue par la Communauté de communes.

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de fixer les modalités de participation de la CCPLx au renouvellement du parc informatique du BIJ, conformément à l'article 3, dernier alinéa de la convention.

**ARTICLE 2 – INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE BIJ**

L'opération consiste en l'acquisition de quatre postes informatiques pour un montant de 3 835,00 € TTC conformément au devis ci-joint.

L'investissement est réalisé suivant le plan de financement ci-dessous :

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUREUIL</b>		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022		
Objet	<b>Inclusion numérique des particuliers</b>		Délibération n°2022 067
	Page 4 sur 5		

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
205 – Logiciels		1000 - Apport associatif	
212 - Agencement et aménagement de terrains		1001 - Apport Collectivité Territoriale	
213 - Constructions bâtiments		1311 - Etat	
215 - Installations techniques, matériels et outillages industriels		1312 - Région	
2181- Installations générales, agencement, aménagements divers		1313 - Département	
Autres frais		1314 – Communes	
2182 - Matériel de transport		1315 - Communauté de Communes	2 301
21832 - Matériel de bureau		1316 - Entreprise publique	
21833 - Matériel informatique	3 835	1317 - Entreprise privée	
2184 - Mobiliers		1318 – Autres	
		13814 – CAF	1 534
		13185 – CNAF	
		164 – Emprunts	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 835</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 835</b>

**ARTICLE 3 – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE**

Conformément au plan de financement sus visé, la participation de la commune est fixée à 2 301,00 € TTC.

L'aide sera versée en une fois sur présentation des factures acquittées.

**ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET DISPOSITIONS ANTERIEURES**

Le présent avenant prendra effet à sa date de notification.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022

Objet

## Inclusion numérique des particuliers

Envoyé en préfecture le 28/04/2022  
Reçu en préfecture le 28/04/2022  
Affiché le  
ID : 070-247000755-20220404-D2022\_67-DE

Berser  
Levrault

Délibération n°2022 067

Page 5 sur 5

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Luxeuil-les-Bains,

Le

Pour la CCPLx,  
Le Président,  
Jacques DESHAYES

Pour le BIJ,  
La Présidente déléguée du CIJ Haute-Saône,  
Isabelle ARNOULD